

Conditions générales

mise à jour le 17 octobre 2019

1.

L'Escale Canine s'engage à s'occuper de vos compagnons en « bon père de famille ». Pour ce faire, l'Escale Canine s'engage à lui fournir de la nourriture et de l'eau fraîche en quantité suffisante durant l'ensemble de son séjour ainsi que de le protéger contre tout mauvais traitement ayant un effet néfaste sur sa santé.

2.

En cas de problème de santé, nous contacterons notre vétérinaire ou le vôtre et les frais seront portés à la charge du propriétaire.

3.

Lors de la prise en charge de vos animaux, ceux-ci devront être obligatoirement en ordre de vaccinations datant de plus d'un mois et moins d'un an contre les maladies reprises ci-dessous. Ils devront également être pucés et/ou tatoués. L'Escale Canine se donne le droit de refuser votre animal si cette condition n'est pas remplie. Pour ce faire, vous devez impérativement nous apporter le carnet de santé de votre compagnon le jour de son arrivée. Nous le conserverons durant toute la durée de séjour de celui-ci.

Les chiens : la toux des chenils (bordetellose et influenza) est obligatoire ainsi que la maladie du carré, la parvovirose, la leptospirose et l'hépatite infectieuse

Les chats : Corysa, Typhus et Leucose

4.

La toux des chenils est un vaccin qui n'est pas systématiquement réaliser dans le cadre d'une vaccination classique de votre animal. Cette maladie se transmettant par l'air, nous demandons que vous fassiez donc ce vaccin avant de réserver votre séjour. Tout constat d'un animal pris en train de tousser à son arrivée sera immédiatement refusé.

5.

Chacun de vos animaux devront avoir reçu un traitement antipuce et un vermifuge avant leur séjour à l'Escale Canine.

6.

L'Escale Canine accepte les objets personnels de votre animal (panier, tapis, jouets, ...) mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de ceux-ci durant le séjour. Les objets devront être marqués du nom du propriétaire et ou de l'animal et de manière indélébile. Si tel n'était pas le cas, l'Escale Canine se donne le droit de le faire elle-même durant le séjour.

7.

Afin de confirmer la réservation, un acompte de 30% vous sera réclamé. Le versement du solde sera demandé lors de l'arrivée du chien. En cas d'annulation du séjour, celui-ci sera perdu et non-remboursé.

8.

Toute réservation une fois donnée et confirmée, qui ne sera pas décommandée dans un délai de quinze jours avant le début du séjour sera dûe.

9.

Tout séjour réservé est intégralement dû. La reprise anticipée éventuelle de l'animal n'amènera aucun droit de remboursement.

10.

Le jour d'arrivée de l'animal pour son séjour sera facturé. Toutefois, lors de son départ, si celui-ci quitte la pension avant 11h, la journée ne sera pas comptabilisée.

11.

L'animal ne sera pas restitué à son propriétaire tant que le solde de son séjour n'aura pas été totalement payé.

12.

Pour des raisons de sécurité, l'animal confié à l'Escale Canine devra être repris par la personne l'ayant amené le jour de son arrivé. Si tel n'était pas le cas, le propriétaire devrait en avvertir la pension au dépôt de l'animal et la personne venant récupérer l'animal devra se munir de sa carte d'identité ainsi que d'une attestation du propriétaire lui donnant l'autorisation de reprise de l'animal.

13.

Le prix journalier comprend l'hébergement, la nourriture, les sorties et le chauffage.

14.

Aucune remise ne sera accordée si le propriétaire amène sa propre nourriture. L'Escale Canine décline toutes responsabilités en cas de problème lié à ladite nourriture.

15.

En cas de souhait du propriétaire de prolonger le séjour d'une ou plusieurs journées supplémentaire, il devra en avertir la pension le jour de l'arrivée de son animal. Toutefois, si la pension affiche complète, le propriétaire devra s'en tenir aux dates mentionnées lors de la réservation et ne pourra pas en tenir la pension pour responsable.

16.

Si durant son séjour l'animal venait à avoir besoin de soins vétérinaire, le propriétaire donne son approbation à l'Escale Canine de faire intervenir son vétérinaire. La pension s'engage évidemment à toujours avertir le propriétaire avant toute intervention sauf si l'Escale Canine juge que l'animal nécessite des soins rapide et vitaux pour sa vie ou que la pension est dans l'impossibilité de joindre le propriétaire ou responsable de l'animal.

17.

En cas de maladie, blessures ou accident de l'animal survenu au cours de son séjour, l'Escale Canine remboursera ceux-ci sur présentation des justificatifs de soins vétérinaires.

18.

L'Escale Canine se réserve le droit de faire cohabiter un ou plusieurs chiens dans un même enclos selon les ententes de chacun. Si le propriétaire ne souhaite pas que son chien soit mis avec un autre congénère, il devra en aviser la pension au moment de la réservation et un supplément pourra être ajouter en période de grosse affluence.

19.

Le propriétaire s'engage à nous avertir en cas de garde de sa chienne ou chatte en chaleur. Nous ne pourrions être tenus responsable en cas de saillie accidentelle si la femelle est en chaleur pendant sa période de garde.

20.

La responsabilité de l'Escale Canine ne pourra pas être engagé en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal. Par ailleurs, en cas de décès, le propriétaire disposera de 48 heures pour réaliser une autopsie déterminant les causes du décès. L'autopsie sera à charge du propriétaire. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation lui sera délivré.

21.

Si votre animal est fugueur, et si malgré nos précautions il venait à s'échapper, notre responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de FAUTE MANIFESTE de notre part.

22.

A son arrivé, le propriétaire, doit signaler à l'Escale Canine tout problème de santé de l'animal connu, accompagné d'un traitement et des instructions du vétérinaire. Dans le cas d'une pathologie lourde et/ou grave, cardiaque, hépatothique ou autre pouvant induire au décès de l'animal lors de son séjour, la pension décline toutes responsabilités et le propriétaire décharge toutes responsabilités vis-à-vis de la pension.

23.

Dans le cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue dans le contrat, le client s'engage à en aviser en express L'Escale Canine. Auquel cas, sans nouvelle du propriétaire endéans les 10 jours qui suivent la date de fin de séjour et l'envoi d'un recommandé au propriétaire, l'animal sera considéré abandonné par son propriétaire et donne de par cet abandon le droit à L'Escale Canine de remettre l'animal à une association de protection animale, laquelle pourra en disposer librement. Les créances éventuelles seront remises entre les mains d'un huissier de justice pour encaissement par voie judiciaire et des poursuites seront également engagées.

24.

Nous demandons de rencontrer le ou les futurs pensionnaires avant tout séjour afin de pouvoir évaluer sa capacité d'intégration dans le groupe et au sein de notre pension. L'Escale Canine se réserve toutefois le droit de ne pas manipuler directement un animal si celui-ci montre un comportement agressif.

25.

Le propriétaire donne l'autorisation à l'Escale Canine de photographier son animal durant son séjour et de pouvoir utiliser ces photos à des fins commerciales de la Sprl ainsi que de les publier sur divers réseaux sociaux.

26.

Afin de consacrer un maximum de temps à nos pensionnaires, les entrées et sorties se feront uniquement sur rendez-vous durant les heures d'ouvertures de l'Escale Canine et ces rendez-vous devront être strictement respectés. En dehors des heures d'ouvertures, l'Escale Canine se réserve le droit d'accepter ou non la reprise de l'animal et de facturer celle-ci.

27.

Lors de votre arrivée sur la propriété de l'Escale Canine, votre chien sera obligatoirement tenu en laisse et votre chat mis dans une cage de transport. Durant son séjour, chaque animal devra être identifié par un collier plat avec une médaille à son nom.

28.

Sur simple demande, un exemplaire de ce contrat/conditions générales peut être délivré. La signature du contrat d'hébergement vaut acceptation sans réserve de toutes les conditions indiquées ci-dessus. En cas de litige, seul le tribunal de Namur sera compétent.